

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MME JOSIANE DAEPP, DÉPUTÉE (PS), INTITULÉE "AUDIT DU SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES (SCAV) DANS LE CANTON DE VAUD – QU'EN EST-IL DANS LE JURA?" (N°2631)**

La loi fédérale sur les denrées alimentaires et ses ordonnances ainsi que la loi fédérale sur les épizooties, la loi sur les produits thérapeutiques et la loi sur la protection des animaux fixent la mission légale du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), celle d'assurer la sécurité du consommateur dans le domaine des denrées alimentaires, des objets usuels et de l'eau potable selon un principe de prévention. Les dispositions régissent au niveau fédéral de deux offices (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014), l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

La nouvelle réglementation européenne appelée "Paquet hygiène", entrée en vigueur en 2006 crée les bases pour mettre en œuvre une politique uniforme et transparente pour toutes les denrées alimentaires. Suite à une série d'accords bilatéraux passés avec l'UE en 1999 et 2004, la Suisse a procédé à une révision majeure de sa législation alimentaire afin de l'harmoniser avec celle de l'UE. Cette refonte s'imposait afin d'éviter que les exportations de la Suisse vers l'UE ne soient entravées ou bloquées. Elle a renforcé de manière significative la sécurité des denrées alimentaires en Suisse, facilitant le commerce des denrées alimentaires entre la Suisse et l'UE. L'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), créée en 2007, fait office d'intermédiaire entre la Confédération et les cantons pour en assurer la bonne exécution. L'UFAL est un centre de compétence coordonné permettant l'examen de la surveillance fédérale tout au long de la filière alimentaire. Elle est par ailleurs responsable du Plan de contrôle national pluriannuel (PCN), depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre. Elle effectue des audits (en moyenne 1-2 audits/an) auprès des autorités cantonales d'exécution, au cours desquels les méthodes de travail ainsi que les ressources et les performances des services responsables sont analysées. Le but de ces audits est principalement de s'assurer que le contrôle des denrées alimentaires est conforme aux exigences légales et équivalent aux exigences européennes.

Comme dans les autres cantons, le Service d'accréditation suisse (SAS) évalue et accrédite les laboratoires et organismes d'inspection et de certification, selon les normes internationales correspondantes et conformément aux exigences fédérales. Il permet ainsi de vérifier si un organe de contrôle ou d'inspection dispose des "*compétences organisationnelles et spécialisées requises pour assurer les tâches convenues*" (PCN 2010-2014). Le SCAV Jura subit régulièrement des audits de réévaluation et a demandé une extension de l'accréditation aux inspections vétérinaires. Le prochain audit est prévu le 31 janvier 2014. Régulièrement, les rapports d'audit indiquent que les ressources du SCAV sont insuffisantes.

Chaque année également, le Service vétérinaire suisse est audité par une délégation européenne (Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne OAV) de la DG SANCO (Direction Générale de la Santé et des Consommateurs). Ces audits ont pour but de vérifier les structures et les systèmes de contrôles au niveau de la Suisse afin d'assurer le respect des accords bilatéraux. Ils portent sur des thèmes différents choisis chaque année (transit des animaux, inspections des établissements autorisés, traitement des boyaux et de la gélatine, etc..) et englobent la surveillance de la mise en œuvre de la législation au niveau des offices fédéraux et cantonaux. Le rapport final d'audit est ensuite adressé à l'Office fédéral responsable (OSAV) avec les recommandations y relatives. L'OSAV informe ensuite les offices cantonaux.

Comme rappelé dans la présente question écrite, la Cour des comptes du Canton de Vaud a souhaité évaluer la performance du système de contrôle cantonal vaudois, mis en place par le SCAV VD. Les éléments principaux des conclusions de l'audit sont les suivants:

1. Comparativement peu doté en personnel d'inspection, par rapport aux autres cantons, le SCAV vaudois n'est pas en mesure d'inspecter les entreprises avec la fréquence recommandée par les chimistes cantonaux et selon le PCN au niveau suisse;
2. Le suivi des établissements qui présentent des non-conformités est bien assuré, cependant les infractions sont traitées de manière jugée comme peu sévère;
3. Toutes les entreprises soumises au contrôle ne sont pas recensées systématiquement;
4. Les prélèvements de routine sont trop peu fréquents.

Au vu des résultats de cet audit et de la situation dans la République et Canton du Jura, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées:

**Le Gouvernement jurassien pourrait-il s'appuyer sur ce document d'audit pour analyser de manière identique le système de contrôle des denrées alimentaires dans notre canton ?**

Le Gouvernement jurassien a pris connaissance avec intérêt du rapport d'audit de la Cour des comptes du Canton de Vaud et paru le 24 novembre 2013. L'objectif de cet audit était d'analyser les performances du SCAV VD dans le domaine sensible du contrôle des denrées alimentaires. Cet audit a permis de faire des recommandations afin d'améliorer la sécurité du consommateur. Le système de contrôle est harmonisé en Suisse et particulièrement en Suisse Romande. Il pourrait ainsi être effectué un audit similaire dans le Canton du Jura afin de vérifier si le consommateur y est correctement protégé.

**Cas échéant, de quelle manière envisagerait-il sa mise en œuvre ?**

Le déploiement du SCAV, depuis sa création au premier septembre 2011, n'est pas totalement terminé. Si le Gouvernement est conscient de sa responsabilité dans la protection du consommateur, il souhaite d'abord achever la mise en place de ce nouveau service, avant de l'auditer.

Delémont, le 28 janvier 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le Chancelier

  
Jean-Christophe Kübler